**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France
**Band:** 44 (1964)
**Heft:** 4: La sous-traitance et la main-d'œuvre étrangère

**Artikel:** La main-d'œuvre étrangère en France
**Autor:** Murcier, Alain
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-886948

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE EN FRANCE

**Par Alain MURCIER**
**Rédacteur au Journal " LE MONDE "**

(Photo Lucien VIGUIER)

L'afflux de main-d'œuvre étrangère en France sera supérieur de 30 à 40 % à celui de l'an dernier et atteindra un record jamais égalé, au moins depuis la dernière guerre, si la tendance observée depuis le début de l'année se prolonge : de janvier à septembre, 110 000 entrées de travailleurs permanents ont été enregistrées par l'Office National d'Immigration ; l'effectif des travailleurs saisonniers ayant passé la frontière est du même ordre (115 000 entrées).

Personne ne prévoyait une augmentation aussi substantielle de l'apport de main-d'œuvre extérieure. On considérait que l'« offre » de travailleurs étrangers ne pourrait dépasser le niveau atteint en 1963 en raison de la vive compétition que se livrent les pays industriels européens pour se procurer cette main-d'œuvre, rarefiée du fait de l'amélioration du niveau de l'emploi dans les principaux pays fournisseurs de la France (Espagne et Italie notamment). On estimait, d'autre part, que la « demande » diminuerait en raison de la baisse du rythme d'expansion de l'économie française, consécutive à la mise en œuvre du plan de stabilisation de septembre 1963.

Ces pronostics sont donc démentis. L'offre s'est non seulement maintenue mais accrue globalement, et les différents « courants d'approvisionnement » ne se sont pas modifiés substantiellement. La source italienne, autrefois la plus importante, s'est amenuisée mais sans tarir. Le fleuve espagnol a continué de se gonfler et la rivière portugaise grossit toujours. De plus, l'apport marocain est, cette année, relativement important. On ne dispose pas de statistiques précises concernant le débit des courants prenant leur source en Algérie et en Afrique occidentale d'expression française. On peut supposer qu'il s'est maintenu, à peu de choses près, à son rythme précédent.

La demande, de son côté, est demeurée très soutenue. Elle l'est restée dans le secteur agricole qui accueille l'essentiel de l'effectif des saisonniers. Indiquons au passage que cet effectif croît en France au détriment de celui des travailleurs agricoles « permanents », lequel s'amenuise à mesure que le travail des champs se mécanise. Les « saisonniers » sont recrutés essentiellement pour la campagne betteravière (binage et arrachage : 25 000 travailleurs), pour les vendanges (38 000 vignerons), pour le repiquage et la récolte du riz de Camargue, pour la récolte des primeurs de la vallée du Rhône et — à titre anecdotique — pour la cueillette du mimosa et du jasmin... Autrement dit, l'activité de secteurs essentiels ou importants de l'agriculture française est dans l'étroite dépendance des travailleurs d'outre-monts. C'est là un problème qui est familier à la Confédération helvétique...

Plus étonnant est le maintien de la demande française de forces de travail

étrangères dans les secteurs de la production et de la transformation industrielles, les seules — quasiment — à absorber, en dehors de l'agriculture, des travailleurs venus d'ailleurs : la main-d'œuvre de la branche des services (services publics, commerce, distribution, transports, etc.) est, en France, en effet, purement nationale. Elle a d'ailleurs été « étoffée » par l'afflux, en 1962-1963, de quelque 300 000 rapatriés d'Algérie d'âge actif. Une seule exception, au reste notable, à cette règle : celle du service domestique. On compte qu'environ 12 % des travailleurs « permanents » entrant chaque année en France se placent comme employés de maison, principalement dans la région parisienne. Il s'agit essentiellement de jeunes filles et jeunes femmes espagnoles et, accessoirement, portugaises. Elles viennent en France recrutées par le système primitif du bouche à oreille pour deux à quatre ans tantôt pour se constituer une dot, tantôt en « détachements précurseurs » de leurs époux auxquels elles fournissent, dans leurs chambres de bonnes, une base de départ, c'est-à-dire, en France, un logement...

Dans l'industrie, les étrangers pénétrant en France se dirigent à raison de 8 % vers les mines de fer et surtout de charbon, de 30 % vers le secteur des métaux (sidérurgie, métallurgie et industries mécaniques), de 40 % vers le bâtiment et les travaux publics.

Dans les mines de charbon du Nord-Pas-de-Calais la fermeture progressive des puits insuffisamment rentables n'empêche pas une pénurie de mineurs qui ne cesse de s'aggraver, les jeunes gens de la région refusant de descendre au fond. La tension de ce marché de main-d'œuvre est cependant relativement indépendante de la conjoncture économique.

L'activité de la sidérurgie, après le flottement de l'an dernier, est redevenue satisfaisante à la différence de celle de la métallurgie et surtout des industries mécaniques. L'industrie automobile, notamment, connaît une forte baisse de régime, sans que ses effectifs, étrangers à 10-20 %, aient fortement diminué. On tient là l'explication de la tension persistante du marché français de l'emploi et du maintien de « l'appel d'air » étranger : les employeurs préfèrent diminuer le nombre des heures supplémentaires de travail plutôt que de se séparer d'un personnel qu'ils craignent d'avoir du mal à retrouver lorsqu'ils connaîtront des jours meilleurs. Il est inutile de dire que cette attitude contrecarre celle des pouvoirs publics qui préféreraient, pour contenir les hausses de salaires, accroître le taux de chômage frictionnel en faisant donner la « légion étrangère ». Quant à l'industrie du bâtiment et des travaux publics, grande dévoreuse de travailleurs étrangers, elle n'a pas, au contraire, réduit l'embauche, son rythme de production se maintenant, cette année, à un niveau élevé.

A travers cette esquisse conjoncturelle de la main-d'œuvre étrangère de la France, on ne peut discerner clairement ce qui, structurellement, distingue la politique française d'emploi de forces de travail extérieures de celle des autres pays industriels d'Europe occidentale, et singulièrement la Suisse. Or, il y a une différence fondamentale, c'est que l'immigration de travailleurs étrangers n'est pas un pis aller imposé par des circonstances il est vrai persistantes, mais répond à une nécessité démographique qui a

LA JOIE DES FACTEURS...
(Photo Alain NOGUÈS Agence RAPHO)

SCÈNES QUOTIDIENNES DE LA VIE DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS
(Reportage photographique Yves GASSER.)

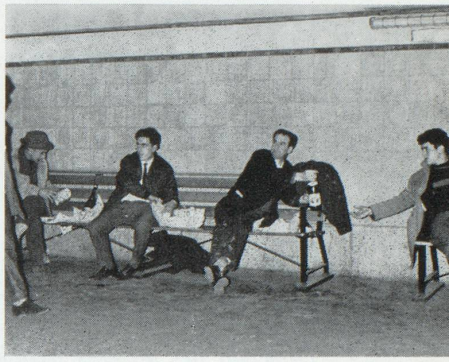

INTRODUCTION DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS EN FRANCE
A TITRE PERMANENT

| Principales nationalités | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 (*) |
|---|---|---|---|---|
| Italie . . . . . | 23 800 | 21 500 | 12 900 | 8 000 |
| Espagne . . . . . | 39 600 | 63 500 | 57 750 | 52 000 |
| Portugal . . . . . | 6 720 | 12 930 | 24 800 | 28 000 |
| Total (**) . . . . | 78 920 | 113 020 | 115 530 | 110 000 |

(*) Neuf premiers mois de l'année — chiffres provisoires.
(**) Y compris les autres sources, mais travailleurs algériens exclus (entrées réglementées dans le cadre des accords d'Évian).
Source : Office National d'Immigration.

conduit à l'élaboration d'une politique à long terme. En France, cette politique tend à la reconstitution des gradins d'une pyramide des âges qui a été gravement entaillée par les vicissitudes historiques, singulièrement les deux guerres mondiales; elle tend à l'élargissement de la base de cette pyramide. Autrement dit, cette politique a des fins populationnistes. Cela est si vrai que les travailleurs d'importation sont fortement incités à venir en France avec leurs familles; du moins à se faire rejoindre par elles, et que de grandes facilités sont données aux étrangers, européens du moins, qui souhaitent l'assimilation et la naturalisation. Depuis la dernière guerre, plusieurs dizaines de milliers de familles italiennes, et plus récemment espagnoles, ont été ainsi accueillies et bénéficient sans discrimination des dispositions protectrices de la sécurité sociale. Cette politique, menée de longue date, a conduit à l'assimilation de plusieurs centaines de milliers de travailleurs étrangers établis en France avant la guerre : Polonais dans le Nord et l'Est principalement, Italiens et Espagnols dans les régions rurales, dans le sud de la Loire. Cette politique est sans doute entravée depuis la guerre par une dramatique crise de logement qui, affectant les nationaux, atteint davantage les étrangers, et par une certaine méconnaissance, dans l'opinion publique, de l'intérêt national des investissements humains étrangers en France. Cette politique a d'autres faiblesses. Si elle permet heureusement de pallier les inconvénients majeurs de la fixité géographique des Français (de ceux du moins qui ne sont pas entraînés dans les vagues de l'exode rural), elle présente en revanche l'inconvénient d'aggraver les déséquilibres régionaux, les travailleurs étrangers se dirigeant, en dépit de barrages de papier, vers les emplois les plus rémunérateurs offerts dans les grandes agglomérations urbaines.

A. M.

1 815 000 TRAVAILLEURS ÉTRANGERS EN FRANCE
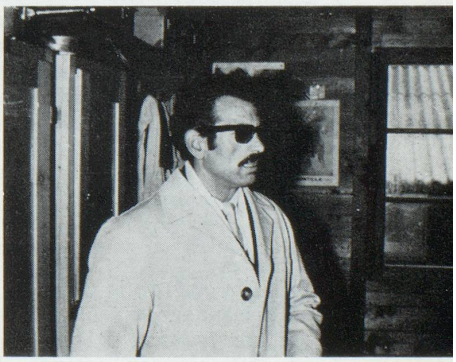
Depuis le lendemain de la dernière guerre mondiale, environ 2 200 000 entrées de travailleurs étrangers ont été enregistrées par l'Office National d'Immigration. Mais le nombre des sorties ne fait l'objet d'aucun recensement... Cependant, on trouve dans les recensements périodiques des indications intéressantes. Entre 1954 et 1962, la population étrangère totale (et non pas seulement active) est passée de 1 553 000 à 1 815 000 personnes, soit une augmentation de 262 000 personnes. Ne figurent évidemment pas dans la statistique les étrangers nationalisés entre les deux recensements.